



Extrait du site ÉCOLE ET SOCIÉTÉ

<http://ecoleetsociete.se-unsa.org/La-reforme-et-les-langues-vivantes>

## La réforme et les langues vivantes

Rubrique - Éducation - Collège 2016 - Action du SE-Unsa -

Date de mise en ligne : lundi 18 mai 2015

---

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

---

L'enseignement des langues vivantes, dans la réforme du collège, cristallise tensions et paradoxes. Un rapport de l'Inspection générale (2014-12) fait le point sur la situation des classes européennes, des sections bilingues, et plus largement sur la place des langues vivantes dans le système éducatif, éclairant les enjeux de la réforme.

Pour le ministère, les langues vivantes sont valorisées. De manière effective, grâce à l'action du SE-Unsa dont les demandes ont été suivies par la ministre, les horaires de Lv1 sont maintenus (13 heures) et ceux de Lv2 augmentés (7,5 heures au lieu de 6 heures). L'enseignement de la Lv2 à partir de la 5e permet un apprentissage avancé, et sur toute la durée du cycle 4. En parallèle, le ministère a décidé de supprimer à la fois les classes européennes et les sections bilingues, sauf quand la continuité d'un apprentissage entre l'école et le collège est menacée. Il s'agit bien au final d'augmenter et de concentrer les moyens d'enseignement pour tous les élèves. De manière concrète, un collège peut, en 2016, mettre en oeuvre pour tous les élèves des «projets européens» en créant des Enseignements pratiques interdisciplinaires de langues vivantes, sur le cycle 4, en utilisant les marges-profs pour développer le travail de groupe.

Cette nouvelle organisation suscite des crispations et des inquiétudes, notamment chez les professeurs d'allemand, inquiets par la disparition des classes bilingues.

En suivant les recommandations du rapport, le SE-Unsa souhaite une rationalisation de la carte des sections bi-langues en 6e, sous pilotage académique fort. Les établissements d'éducation prioritaire doivent être priorités pour y maintenir une mixité sociale. La carte académique des langues vivantes doit permettre de construire des parcours linguistiques, et garantir une continuité et une offre, du Cp à la terminale. Le SE-Unsa ajoute à cela la nécessité de prendre en compte la situation réelle des personnels. Les postes d'allemand promis par la ministre doivent être effectivement créés. Ce travail national et académique doit être engagé rapidement. Le SE-Unsa y veillera.

Retrouvez sur notre blog [École de demain](#) la version longue de cet article.